

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

6^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS
(9–13 Février 2009, Nouméa, Nouvelle- Calédonie)

Document de référence 1

Original: English

SCICOFish

Division Ressources marines
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Nouméa, Nouvelle-Calédonie

www.spc.int/mrd



Nom du demandeur :	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)
Intitulé de l'action :	Soutien scientifique à la gestion des pêcheries côtières et hauturières dans la région océanienne (SCICOFish)
Lieu de l'action :	Pays ACP du Pacifique (avec des activités complémentaires conduites dans les collectivités d'outre-mer), sous réserve de l'octroi d'un financement aux collectivités d'outre-mer
Secteur :	Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement
Durée totale du projet :	48 mois

Total des coûts éligibles de l'action (A) : voir récapitulatif du budget	Montant requis (B)	Pourcentage du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
9 981 400 euros	9 981 400 euros	100 %

Coordonnées pertinentes dans le cadre de cette action :	
Personnes de contact et titre	Mike Batty, Directeur de la Division ressources marines, et John Hampton, Directeur du Programme pêche hauturière, Lindsay Chapman, Directeur du Programme pêche côtière
Adresse postale :	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex (Nouvelle-Calédonie)
Téléphone : Code du pays + numéro	+687 26 20 00
Télécopie : Code du pays + numéro	+687 26 38 18
Adresse électronique des personnes de contact	MikeB@spc.int ; JohnH@spc.int (pêche hauturière) ; LindsayC@spc.int (pêche côtière)

Dossier n°

(Réservé à l'Ordonnateur régional pour le Pacifique)

NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION

1. Description de l'action

Qu'il s'agisse de la pêche thonière à l'échelle industrielle, de la pêche côtière à petite échelle ou de la pêche vivrière pratiquée dans le lagon, la pêche est une activité vitale pour les pays océaniques. Elle constitue une importante source de devises étrangères et de nourriture, fournit des emplois aux hommes et aux femmes, et permet la création de petites entreprises. La pêche thonière est une source de profits économiques, grâce à des accords d'accès des bateaux étrangers, et, de plus en plus, à la participation directe des secteurs de capture et de transformation à terre. La pêche côtière à petite échelle revêt une importance capitale pour les communautés, auxquelles elle fournit protéines et revenus. En Océanie, la situation de la pêche thonière est encore considérée comme saine, selon les critères mondiaux. Elle commence néanmoins à subir des pressions car l'effort de pêche ne cesse de croître et les stocks d'autres océans en voie de surexploitation. On estime que deux espèces, le thon jaune et le thon obèse, sont maintenant surpêchées. De nombreuses ressources côtières, notamment les espèces d'invertébrés d'intérêt commercial, sont surexploitées. Il est essentiel d'appliquer une gestion fondée sur des données scientifiques, qui implique l'ensemble des parties prenantes, afin d'assurer la pérennité de ces ressources, au profit des générations futures.

Le présent projet s'appuiera sur les résultats de plusieurs projets précédents, financés par l'Union européenne (en particulier SciFish, PROCFish et CoFish), afin d'aider les pays ACP du Pacifique (et les collectivités d'outre-mer, si le concours financier prévu leur est octroyé au titre du 10^e FED) à recueillir les informations scientifiques et à mettre en place l'infrastructure de suivi requise pour gérer leurs pêcheries côtières et hauturières.

L'objectif de l'action est la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières et hauturières dans la région du Pacifique.

Le **but** de l'action est l'amélioration de la gestion des pêcheries côtières et hauturières par les pays ACP du Pacifique (et les collectivités d'outre-mer) et les autorités compétentes de gestion halieutiques de la région, grâce à la fourniture d'une base scientifique fiable à l'appui de la prise de décisions.

Les résultats attendus de l'action sont les suivants :

1) Des données scientifiques, des modèles et de conseils concernant les pêcheries hauturières sont fournis aux pays ACP du Pacifique (et aux collectivités d'outre-mer), à l'Agence des pêches du Forum et à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central afin qu'ils prennent les décisions requises en vue de la gestion et de leur positionnement stratégique;

2) Les pays ACP du Pacifique (et les collectivités d'outre-mer), le secteur privé et les communautés sont dotés des moyens requis pour surveiller les pêcheries côtières, afin de pouvoir dispenser des conseils scientifiques en vue de la gestion durable de ces ressources. Ces résultats seront obtenus grâce à la conception et à la mise en œuvre de programmes de suivi à l'échelon national, la création ou le perfectionnement de bases de données halieutiques nationales et d'infrastructures de gestion des données, la conduite de recherches sur les caractéristiques biologiques et écologiques des stocks de thonidés, et la réalisation de modèles de population et bioéconomiques, à l'appui de la prise de décisions relatives à la gestion des ressources halieutiques et au positionnement stratégique, y compris l'adaptation aux changements climatiques.

2. Pertinence de l'action

2.1 *Analyse des problèmes et des besoins*

La pêche thonière industrielle à grande échelle est le principal secteur de la **pêche hauturière**. À l'échelon régional, sa gestion est coordonnée par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC). Tous les pays ACP et collectivités d'outre-mer du Pacifique (à l'exception du Timor Leste et de Pitcairn), ainsi que les nations ou entités pratiquant la pêche (y compris l'Union européenne), sont membres de cette Commission. En tant que membres de la CPPOC, les pays ACP et collectivités d'outre-mer du Pacifique ont l'obligation de lui fournir des données et d'appliquer les règles de gestion halieutique dans leur ZEE respective. Il leur incombe également de mettre en œuvre leur propre plan national de gestion de la pêche thonière ; l'Agence des pêches du Forum coordonne les activités des pays ACP. En raison de l'immense aire de répartition et du caractère migrateur des thonidés, c'est à l'échelon régional qu'il convient d'assurer le suivi des stocks, la recherche scientifique, l'évaluation des stocks et la gestion des données. Il est toutefois indispensable d'évaluer à l'échelon national les effets bioéconomiques des mesures de gestion et des facteurs externes tels que la variabilité environnementale, y compris les changements climatiques. Le projet vise à fournir aux pays ACP (et collectivités d'outre-mer) du Pacifique des conseils scientifiques et bioéconomiques sur les impacts de la variabilité environnementale et des mesures de gestion sur les pêcheries thonnières. À cet effet seront conduites des actions de renforcement des capacités en matière de suivi des ressources et de gestion des données, ainsi que des recherches biologiques sur les thonidés à l'appui de ces conseils.

Les domaines d'intervention du Programme indicatif régional concernés, dans le domaine de la pêche hauturière visent le résultat escompté 2.1 (La région est mieux préparée à faire face aux conséquences des changements climatiques), certaines parties du résultat 2.2, en particulier 2.2.3 (promotion de la gestion écosystémique, en mettant l'accent sur les rapports avec les aspects écologiques, sociaux et économiques), et le résultat 2.3, en particulier 2.3.2 (amélioration de la collecte et de la qualité des données relatives aux stocks).

Les ressources **côtières** ont, de tout temps, été exploitées à des fins de subsistance. Or, depuis une date récente, elles constituent davantage à une source de revenus, ce qui accroît la pression s'exerçant sur ces stocks. La croissance démographique prévue (plus de 50 % d'ici à 2030) aggravera ce problème et conduira, dans de nombreux cas, à une surpêche. Les résultats du projet PROCFish/C montrent clairement que certaines espèces, en particulier les invertébrés d'intérêt commercial, sont déjà surpêchées en certains endroits. Pour gérer durablement les ressources côtières, il faut disposer de connaissances élémentaires sur leur dynamique et leur productivité, ainsi que sur les effets des activités humaines et sur les facteurs environnementaux. On peut acquérir ces connaissances en conduisant diverses activités de suivi normalisées, notamment des évaluations des stocks par comptage en plongée, des enquêtes socioéconomiques, des recensements et des études de marché, et la collecte des données de débarquement et d'exportation.

Les domaines d'intervention du Programme indicatif régional visés par le projet pour ce qui est des pêcheries côtières sont plusieurs secteurs du résultat escompté 2.2 (La région est dotée de plus grandes capacités d'évaluation des stocks halieutiques), certaines parties du résultat 2.5 (l'écosystème et la biodiversité des espèces terrestres et marines sont préservés); et certaines parties du résultat 2.7 (la région est en mesure d'évaluer les lignes de base environnementales, de surveiller les changements et de prendre les mesures appropriées).

2.2 Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Les principaux bénéficiaires de l'action seront les Océaniens en général, l'amélioration des revenus, de la sécurité alimentaire et des recettes des pays résultant de la meilleure gestion halieutique contribuant à la viabilité des économies et des communautés et à l'atténuation de la pauvreté. Les groupes ciblés seront les services des pêches, d'autres services du secteur public (environnement, planification, finances, affaires étrangères) intéressées par les pêches côtières et hauturières, les communautés côtières, les secteurs industriels de la pêche et les acteurs non étatiques. Dans le cas de la pêche hauturière, la CPPOC et ses organes subsidiaires (le Comité scientifique en particulier) et ses membres (y compris l'Union européenne) constitueront un groupe cible supplémentaire.

2.3 Pertinence de l'action pour les pays ciblés, les groupes cibles et les groupes de bénéficiaires finaux

La pertinence de l'action peut être démontrée à plusieurs niveaux. Le projet porte sur les priorités essentielles du pilier "Développement durable" du Plan pour le Pacifique, en particulier l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Plus précisément, dans leur Déclaration de Vava'u de 2007, les chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique engageaient les pays ACP du Pacifique, entre autres, à 1) « développer et gérer la pêche côtière et l'aquaculture, de sorte à assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et garantir des revenus durables aux générations actuelle et futures d'Océaniens » et 2) « renforcer leur soutien à l'Agence des pêches du Forum, au Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et à d'autres organismes régionaux compétents, de manière à ce qu'ils intensifient leurs efforts pour appliquer une approche stratégique à long terme à la gestion des ressources halieutiques dans la région, en particulier celle des espèces de thonidés, afin que ces ressources soient gérées efficacement et soient une source de bénéfices économiques, sociaux et culturels ». Ce projet fournira le soutien scientifique nécessaire aux pays ACP du Pacifique, et en particulier aux groupes ciblés, pour honorer ces engagements. Au niveau national, la CPS et ses membres élaborent conjointement des stratégies de pays visant à apporter une réponse aux besoins de différents secteurs à l'échelon national, y compris le secteur halieutique. Ces stratégies élaborées en concertation constitueront un point de départ pour la conception détaillée des actions menées à l'échelon national.

2.4 Pertinence de l'action au regard des priorités et exigences présentées dans les Lignes directrices

La Stratégie régionale de l'Union européenne et le Programme indicatif régional (10^e FED) insistent sur l'importance des pêches dans la région et sur la nécessité de les gérer de manière durable. L'objectif du Domaine d'intervention 2 : Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, est de faire en sorte *que la croissance économique, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle soient assurés durablement et n'aient pas pour effet d'épuiser les ressources naturelles et l'environnement, et que, par conséquent, l'état de ces derniers soit préservé au profit des générations futures d'Océaniens*. Le projet visera directement cet objectif par l'apport d'un soutien scientifique, en vue de l'élaboration de solutions rentables à la gestion durable des ressources marines (résultat 1 du domaine d'intervention 2). Il portera aussi sur les problèmes de fragilité qui se posent dans le Pacifique (résultat 2 du domaine d'intervention 2), de gestion écosystémique de ressources halieutiques côtières fortement exploitées, et contribuera à cerner les risques pesant sur les pêcheries côtières et hauturières du fait des changements climatiques.

Les domaines d'intervention du Programme indicatif régional ciblés par le projet sont les suivants :

- Amélioration de l'exploitation durable des ressources, de leur planification, des cadres ou systèmes de gestion et des pratiques de production à tous échelons;
- Promotion d'une gestion écosystémique, mettant l'accent sur les rapports écologiques, sociaux et économiques;
- Promotion et soutien d'initiatives visant à garantir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance à petite échelle pour les Océaniens;
- Renforcement des capacités de la région de combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, au travers de l'évaluation des stocks, d'un suivi plus complet, d'une stratégie de contrôle et de surveillance et de procédures de certification visant à vérifier la légalité des prises effectuées et transformées dans la région, et
- Amélioration de la collecte et de la qualité des données relatives aux stocks halieutiques.

3. Description de l'action et de son efficacité

3.1 Objectif général, finalité et principaux résultats escomptés

L'objectif général de l'action est la conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières et hauturières de la région océanienne. Le but général est d'améliorer la gestion des pêcheries côtières et hauturières pratiquée par les pays ACP (et collectivités d'outre-mer) du Pacifique et par les autorités compétentes de gestion halieutique de la région, en fournissant des bases scientifiques fiables en vue de la prise de décisions. Les résultats du projet sont directement liés au résultat recherché selon le domaine focal 2 du Programme indicatif régional, à savoir la gestion durable de ces ressources. Les indicateurs de résultat correspondant à l'objectif et au but du projet sont les suivants : les pêcheries continuent de produire des prises compatibles avec une exploitation durable; les stocks sont exploités dans des limites durables; les meilleures données scientifiques sont prises en compte dans la prise de décisions relatives à la gestion. Les résultats escomptés sont les suivants :

Résultat 1 : les pays ACP (et collectivités d'outre-mer) du Pacifique, l'Agence des pêches du Forum et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central bénéficient de données scientifiques, de modèles et de conseils sur les pêcheries hauturières à l'appui de leurs décisions et de leur positionnement stratégique en matière de gestion.

Résultat 2 : les pays ACP (et collectivités d'outre-mer) du Pacifique, le secteur privé et les communautés sont dotés des moyens nécessaires de suivi des pêcheries côtières, afin de pouvoir dispenser des conseils scientifiques à l'appui d'une gestion durable de ces ressources.

3.2 Activités proposées et principaux indicateurs de résultats/succès

Activités à conduire pour obtenir le résultat 1 :

- Créer des bases de données nationales sur les pêcheries thonières dans les pays ACP (et collectivités d'outre-mer) du Pacifique adaptées à leurs obligations de communiquer ces données à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, conduire des audits de ces données à intervalles réguliers, et mener des actions associées de renforcement des capacités.
- Dispenser une formation à l'observation et à l'échantillonnage au port, aux échelons national, sous-régional et régional, conduire des séances d'information en fin de mission d'observation et des formations à cette activité, et élaborer des normes de formation fondée sur les compétences, et consigner ces activités par écrit.
- Élaborer le modèle de simulation de l'écosystème spatial et de la dynamique des populations (SEAPODYM). à grande échelle afin d'estimer le comportement des stocks de thonidés du Pacifique, aux échelons régional et national, devant l'exploitation, les mesures de gestion et la variabilité de l'environnement, y compris les changements climatiques.
- Élaborer et utiliser un modèle régional bioéconomique des pêcheries de thonidés océaniques, à l'appui des stratégies régionales de valorisation et de gestion des thonidés, afin d'estimer les impacts économiques des mesures potentielles de gestion des pêcheries de thonidés sur les pays ACP du Pacifique, et d'évaluer et prévoir les impacts économiques de la variabilité environnementale, y compris les changements climatiques aux échelons régional et national.
- Conduire des recherches biologiques sur les stocks de thonidés de la région, à l'appui de l'évaluation des stocks, de l'écosystème, et de la modélisation bioéconomique.

Activités à conduire pour obtenir le résultat 2 :

- Cerner par ordre de priorité les besoins de chaque pays en matière de connaissance scientifique des pêcheries côtières et de suivi des ressources en consultant les parties prenantes dans chaque pays.
- Élaborer et mettre en œuvre des protocoles normalisés de suivi en renforçant les capacités des communautés, du secteur privé et des services des pêches de certains pays.
- Mettre au point des modules appropriés (données de suivi, recensements, enquêtes de marché, débarquement et exportation, etc.) accompagnés de protocoles normalisés de suivi, de bases de données nationales, d'un répertoire régional, et d'actions nationales de renforcement des capacités en matière de saisie des données, de gestion des bases de données et d'analyse des données.

Les indicateurs associés à ces résultats sont : la collecte et l'analyse des données halieutiques nationales, l'augmentation des taux de couverture par les observateurs, la production d'évaluations des stocks à l'échelon régional et de rapports nationaux, ainsi que l'alimentation des bases de données régionales à l'aide de données nationales.

3.3 *Rôle des partenaires exécutants*

Le projet sera mis en œuvre par la CPS, en étroite collaboration avec les services des pêches des pays ACP (et collectivités d'outre-mer) du Pacifique. La CPS s'emploiera aussi, de concert avec d'autres ONG partenaires nationales et les communautés locales, selon que de besoin, à mettre en œuvre le projet au niveau local. L'Agence des pêches du Forum sera un partenaire officiel (en vertu d'une lettre d'accord institutionnelle) pour l'activité de modélisation bioéconomique.

3.4 *Autres parties prenantes éventuelles*

Les services des pêches des 14 pays ACP du Pacifique seront les principales parties prenantes. Pour ce qui est du volet Pêcheries côtières, les communautés locales et les groupes communautaires, les associations de pêcheurs, les pêcheurs artisanaux et d'autres personnes intéressées ou impliquées dans la pêche côtières seront partenaires du projet. D'autres services du secteur public - services de conservation, de l'environnement, de la planification, des finances et des affaires étrangères - seront aussi parties prenantes, le cas échéant, ainsi que les acteurs non étatiques intéressés. Pour ce qui est du volet Pêcheries hauturières, la CPPOC sera une partie prenante supplémentaire. Au début du projet, des missions se rendront au Timor Leste afin de déceler toute région où une assistance pourrait être apportée, en particulier dans le domaine des activités de formation dont elle pourrait bénéficier. Les collectivités d'outre-mer du Pacifique devraient être parties prenantes dans le cadre d'un projet parallèle financé par une enveloppe octroyée au titre du 10^e FED.

3.5 *Description des procédures de suivi et d'évaluation*

Diverses procédures de suivi et d'évaluation sont associées à ce projet. Le directeur et l'administrateur du projet seront chargés de la gestion des affaires courantes. Un Comité consultatif composé des Directeurs des services des pêches des pays ACP (et des collectivités d'outre-mer) du Pacifique, de l'Ordonnateur régional et de la Commission européenne, donneront des orientations annuelles. Des rapports seront établis en milieu et en fin d'années, et transmis avec les comptes vérifiés à l'Ordonnateur régional et à la Commission européenne. Une mission de surveillance annuelle sera conduite, ainsi qu'un examen à mi-parcours et une évaluation finale du projet, l'ensemble étant coordonné par l'Ordonnateur régional.

4. Durabilité de l'action

4.1 *Analyse initiale des risques et plans d'urgence*

Risques associés aux deux résultats escomptés : Les services des pêches nationaux doivent être favorables aux activités de renforcement des capacités envisagées et en mesure d'y faire participer leur personnel. Ce risque sera réduit si l'on obtient leur adhésion à ces activités au travers des réunions de concertation organisées par la CPS, notamment les conférences des Directeurs des pêches, coordonnées par la CPS, des stratégies de pays et le Comité directeur du projet. Une autre stratégie consistera à financer la création de postes dans les pays, de manière à ce que les homologues nationaux puissent entreprendre des activités et recevoir une formation, sous réserve que ces postes soient intégrés au service des pêches, une fois le projet achevé. Un autre risque relatif aux ressources humaines a trait à la capacité de la CPS de recruter des agents scientifiques qualifiés et expérimentés pour conduire le projet. Ce risque est atténué par les conditions d'emploi du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), compétitives par rapport au marché international. À titre de mesure d'urgence, nous garderons une marge de manœuvre suffisante pour remplacer l'assistance technique à long terme par des contrats d'expertise-conseil, au besoin.

Risques associés au résultat escompté 1 : Les activités régionales de recherche concernant la pêche hauturière sont sujettes à des facteurs variables : conditions météorologiques, disponibilité de poisson à arquer et coopération du secteur halieutique avec les programmes d'observation régionaux. La CPS entretient de bonnes relations avec le secteur et les programmes d'observation, afin de promouvoir la coopération, et elle possède une vaste expérience de la conduite de recherches de cette nature sur le terrain. Elle fera aussi appel à la publicité et à des mesures d'incitation telles que des récompenses aux personnes qui récupèrent les marques pour encourager la coopération au sein de la filière et d'autres parties prenantes pour tout ce qui touche ces aspects du projet.

Risques associés au résultat escompté 2 : Les agents en poste dans les services des pêches n'ont pas toujours les compétences ou l'équipement nécessaire pour mener leurs activités prioritaires en matière de suivi des ressources côtières, pour gérer les données recueillies, analyser, interpréter et consigner les résultats. Ce risque sera pallié par le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires identifiés, afin que ces activités soient conduites au maximum dans les pays. Un équipement approprié, y compris du matériel informatique et un soutien à la maintenance, sera fourni aux pays, selon les besoins, pour qu'ils puissent conduire les activités prévues par le projet. La CPS fournira un service de sauvegarde de toutes les données nationales, enregistrées dans une base de données centrale implantée à la CPS, de manière à atténuer le risque de pertes de données en cas de panne informatique.

4.2 Conditions préalables et hypothèses

La principale hypothèse est que les pays ACP aient la volonté de prendre des décisions relatives à la gestion fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles, même si ces décisions peuvent avoir des conséquences économiques ou sociales négatives à court terme. L'engagement manifesté par les chefs d'État et de gouvernement des membres du Forum, au travers d'instruments tels que le Plan pour le Pacifique et la Déclaration de Vava'at et de gouvernement des membres du Forum, au travers d'instruments tels que le Plan pour le Pacifique et la Déclaration de Vava'u, en faveur de la gestion durable des ressources halieutiques du Pacifique, laisse à penser que cette hypothèse sera avérée pendant et après le projet.

4.3 Durabilité après l'action

Les activités menées dans le cadre du projet seront bien intégrées dans les programmes de travail globaux des Programmes pêche côtière et pêche hauturière de la CPS et soutenues par eux. Les engagements de financement à plus long terme au travers des budgets ordinaire et non statutaire de la CPS permettra aux résultats obtenus de perdurer après la fin du projet.

5. Capacité opérationnelle et expertise

5.1 Expérience du demandeur en gestion d'actions similaires

La CPS a géré un large éventail de projets halieutiques pour le compte de nombreux bailleurs de fonds depuis vingt ans, et elle a obtenu d'excellents résultats dans la gestion de ces projets. Les départements de la CPS dans le domaine de la mer ont mis en œuvre des projets financés au titre du 6^e, 7^e, 8^e et 9^e FED qui ont tous atteint leurs objectifs et qui ont fait l'objet d'une vérification des comptes selon les exigences de la Commission européenne. Les projets récents sont PROCFish (8^e FED, 10,5 millions d'euros), CoFish (9^e FED, 2 millions d'euros) et SciFish (9^e FED, 6,7 millions d'euros). La CPS administre aussi les fonds alloués à la composante du projet DEVFish dont elle s'occupe au titre du 9^e FED, et dont l'Agence des pêches du Forum est le chef de file. La CPS a récemment fait l'objet d'un audit institutionnel satisfaisant par la Commission européenne.

5.2 *Expertise technique du demandeur*

Les départements de la CPS consacrés aux pêches ont pour mandat régional de fournir un soutien scientifique à la gestion halieutique des 22 États et Territoires insulaires océaniques membres de l'Organisation. Ce soutien couvre tous les aspects de la science halieutique côtière et hauturière. Le Programme pêche côtière a acquis une expertise interne en pêche côtière, en cours de renforcement. Le Programme pêche hauturière est un programme de recherche de notoriété internationale sur la pêche pélagique. Ces deux programmes entretiennent d'excellentes relations de travail avec l'Agence des pêches du Forum. Ils apportent un soutien scientifique à la gestion et au développement de la pêche thonière (sur la base d'un protocole d'accord interinstitutionnel et de partenariats dans les projets DEVFish et SciFish en cours). En outre, le Programme pêche hauturière fournit des services scientifiques à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, ce qui permet de prendre des décisions quant à la gestion appuyées sur des informations scientifiques recueillies dans le cadre de ce projet.

CADRE LOGIQUE SUCCINCT

<i>Description de l'action</i>	<i>Indicateurs objectivement vérifiables</i>	<i>Sources de vérification</i>	<i>Hypothèses</i>
Objectif du projet			
Conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques côtières et hauturières dans la région du Pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • Les taux de prises des entreprises de pêche thonière de la région sont à un niveau approprié. • Tous les stocks de thonidés sont exploités dans des limites admissibles à long terme 	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques des prises établies par la CPS • Rapports sur l'état des stocks présentés à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central 	
But du projet			
Amélioration de la gestion des pêcheries côtières et hauturières par les pays ACP du Pacifique (et les collectivités d'outre-mer) et les autorités compétentes de gestion halieutiques de la région, grâce à la fourniture d'une base scientifique fiable à l'appui de la prise de décisions.	<ul style="list-style-type: none"> • Les meilleures informations scientifiques sont utilisées pour gérer la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • Plans de gestion des pêches • Mesures de conservation et de gestion prises par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC) 	Les pays ACP du Pacifique (et les COM) ont la volonté politique de prendre des décisions fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles pour assurer la gestion.
Résultats escomptés			
Résultat 1 : Des données scientifiques, des modèles et de conseils concernant les pêcheries hauturières sont fournis aux pays ACP du Pacifique (et aux collectivités d'outre-mer), à l'Agence des pêches du Forum et à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central afin qu'ils prennent les décisions requises en vue de la gestion et de leur positionnement stratégique.	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données nationales sur la pêche thonière opérationnelles dans 10 pays ACP du Pacifique (et COM) • Audits des données sur les stocks de thonidés conduites pour 10 pays ACP du Pacifique (et COM) • Nombre d'observateurs formés ; nombre de formateurs d'observateurs et chargés du débriefing opérationnels • Les pays ACP du Pacifique (et les COM) transmettent les données à la CPPOC conformément à leurs obligations. • Les taux de couverture des observateurs atteignent les niveaux convenus à l'échelon régional d'ici à 2012 • Dix évaluations des stocks des principales espèces de thonidés, incorporant les nouvelles données recueillies, sont communiquées à la CPPOC de 2010 à 2013 • Un rapport régional et 10 rapports nationaux contiennent des conseils quant à la modélisation économique • Un rapport régional et 10 rapports nationaux donnent des conseils sur la vulnérabilité des ressources thonières devant la variabilité environnementale, y compris les changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données de la CPS et de la CPPOC • Rapports d'audit des données • Rapports du Comité scientifique et du Comité consultatif technique de la CPPOC • Rapports bioéconomiques régionaux et nationaux • Profils régionaux et nationaux des ressources en thonidés 	Les autorités des ACPP (et des COM) coopèrent avec les professionnels de la filière en matière de renforcement des capacités et de recherche scientifique sur les thonidés
Résultat 2 : Les pays ACP du Pacifique (et les collectivités d'outre-mer), le secteur privé et les communautés sont dotés des moyens requis pour surveiller les pêcheries côtières, afin de pouvoir dispenser des conseils scientifiques en vue de la gestion durable de ces ressources.	<ul style="list-style-type: none"> • Les besoins particuliers des pays sont placés en tête des priorités pour tous les ACPP (et COM) • Protocoles normalisés de suivi appliqués dans 5 ACPP au moins • Modules de bases de données nationales opérationnels, et personnel national formé à la saisie des données, la gestion de la base et l'analyse des données dans 5 ACPP au moins • Base de données régionale actualisée et données nationales transmises 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports du projet • Bases de données nationales • Base de données centrale de la CPS 	Les autorités des ACPP (et des COM) mettent à disposition les ressources humaines nécessaires pour le renforcement des capacités en matière de suivi de la ressource

Activités			
1.1 Création/actualisation de bases de données nationales	Ligne budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels de la pêche coopèrent en matière de recherche biologique et bioéconomique • Les stocks de thonidés restent suffisamment abondants pour faciliter la recherche biologique, par marquage par exemple • Les autorités des ACPP (et des COM) sont en mesure de détacher des ressources humaines en vue des activités de formation 	
1.2 Renforcement des capacités des observateurs/échantillonneurs au port	Frais totaux de personnel		4 565 000
1.3 Modélisation des stocks de thonidés à l'échelon national et régional	Frais de déplacement et de subsistance		1 080 000
	Frais de formation		740 000
1.4 Estimation des impacts bioéconomiques de la gestion et de l'environnement	Équipement et services		305 000
	Consommables et autres fournitures		160 000
1.5 Recherche biologique sur les stocks de thonidés de la région	Sous-traitance/expertise-conseil		730 000
	Travaux de terrain		1 030 000
2.1 Évaluation des besoins en matière de pêche côtière	Diffusion des résultats		360 000
	Suivi et évaluation		104 000
2.2 Suivi des ressources côtières	Frais directs totaux		9 074 000
	Frais indirects éligibles		635 180
2.3 Bases de données nationales sur les ressources côtières	Réserve pour imprévus		272 220
	TOTAL		9 981 400

BUDGET SUCCINCT (en euros)

Lignes budgétaires des coûts éligibles directs	Montant total du projet	Subvention totale demandée	Cofinancement
• Frais de personnel (assistance technique à long terme) ¹	4 565 000	4 565 000	0
• Frais de déplacement et de subsistance, missions du personnel affecté au projet	1 080 000	1 080 000	0
• Frais de formation Ateliers régionaux, sous-régionaux, stages en détachement, formation à l'échelon local	740 000	740 000	0
• Équipement et services Équipement et soutien informatiques, bureaux	305 000	305 000	0
• Consommables et autres fournitures Fournitures de bureau, matériaux	160 000	160 000	0
• Sous-traitance, missions d'expertise-conseil Formation, travail de terrain, mise au point de la base de données, modélisation	730 000	730 000	0
• Frais afférents aux travaux sur le terrain ²	1 030 000	1 030 000	0
• Diffusion des résultats du projet Rapports, CD, traduction, site Web, médias, comité consultatif, visibilité de la Commission européenne ³	360 000	360 000	0
• Suivi et évaluation Audit, examen à mi-parcours, évaluation finale	104 000	104 000	0
Total des frais directs	9 074 000	9 074 000	0
Frais indirects éligibles (frais généraux) ⁴	635 180	635 180	0
Réserve pour imprévus	272 220	272 220	0
TOTAL	9 981 400	9 981 400	0

Contribution en nature

Les activités décrites, menées au titre du projet, seront directement complétées par le programme de travail actuel des Programmes pêche côtière et pêche hauturière. En 2007 et en 2008, les budgets de ces programmes s'élevaient chacun à 3-4 millions d'euros environ (sans compter les fonds octroyés au titre du FED), et ce niveau de financement est attendu pour 2009 et 2010. La majeure partie de ces enveloppes est octroyée par l'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande, la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et les contributions des membres ; des montants plus modestes sont alloués par le Secrétariat général du Commonwealth, l'ACIAR, Taïwan, la Fondation MacArthur et d'autres bailleurs de fonds.

Notes explicatives

1. Le personnel sera composé d'un coordonnateur des observateurs et échantillonneurs au port, d'un formateur à l'observation et à l'échantillonnage au port, d'un chargé de l'audit de la base de données, d'un chargé de la modélisation bioéconomique, d'un économiste halieute (agent de l'Agence des pêches du Forum), d'un halieute, d'un chargé de la modélisation de l'écosystème, d'un biologiste des thonidés, d'un chargé de la récupération des marques, d'un chargé de recherche principal (pêche côtière), d'un spécialiste des sciences sociales, d'un responsable de l'information et d'un administrateur du projet.
2. Les frais de travail de terrain recouvrent les coûts afférents aux enquêtes sur les ressources halieutiques côtières, au marquage des thonidés, à la collecte d'échantillons biologiques des thonidés, etc.
3. Au moins 1 pour cent du budget est consacré à la visibilité de la Commission européenne.
4. Les frais indirects recouvrent les frais administratifs, financiers, et les frais de personnel, estimés à 7 % des frais directs.

**DÉCLARATION DU DEMANDEUR POUR
LA NOTE SUCCINCTE DE PRÉSENTATION**

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur, y compris de chaque partenaire (le cas échéant), déclare par la présente que :

- Le demandeur dispose des sources de financement des compétences et qualifications professionnelles mentionnées dans la note succincte de présentation.
- Le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire.
- Le demandeur et ses partenaires ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées dans le chapitre des présentes Lignes directrices relatives à la non participation des demandeurs éligibles.
- Le demandeur et chaque partenaire sont éligibles conformément aux critères définis dans les Lignes directrices à l'intention des demandeurs.

Signée au nom et pour le compte du demandeur :

Nom	Jimmie Rodgers
Signature	
Fonction	Directeur général, Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
Date	